

## **Résumé Exécutif**

1. Ce rapport présente les conclusions de l'évaluation finale de trois des interventions de Nations Unies Environnement en Afrique: « Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des plans nationaux de mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm dans les pays africains les moins avancés des sous-régions de la COMESA, de la SADC et de la CEDEAO » élaborés dans le cadre de la Convention de Stockholm et financées par le Fonds pour l'environnement mondial (GEFIDs 3968; 3942; 3969). Il évalue la conception, la mise en œuvre et les résultats de ces projets d'août 2011 à décembre 2017.
2. Les trois projets ayant été initialement conçus comme un programme et partageant la même structure globale (principaux produits, composantes et objectif), l'évaluation finale a été réalisée conjointement. Une théorie unique des changements a été développée et testée pendant l'évaluation. Les trois résultats directs sont: 1) cadres législatifs et réglementaires nationaux adoptés; 2) capacités de mise en application développées et intégrées; et 3) public et communautés vulnérables ont modifié leur comportement pour éviter l'exposition aux POP. Les résultats 1 et 2 conduisent à la réalisation de l'objectif «Mise en œuvre des dispositions de la Convention de Stockholm entreprises de manière durable, efficace et globale». Ceci, avec le résultat 3, a conduit à la réalisation de l'impact du projet "Les risques des POP à la santé publique et à l'environnement dans les pays les moins développés de la COMESA, la CEDEAO et la SADC sont réduits".
3. Les projets ont été conçus pour être mis en œuvre parallèlement à des interventions similaires de l'ONUDI avec un Comité de coordination de projet commun. Cette approche a été abandonnée en 2015 lorsqu'il est devenu clair que les possibilités de collaboration et de coordination entre les projets ONUDI et ONU-Environnement étaient limitées.
4. Les projets de la COMESA et de la SADC ont été exécutés par le Bureau régional du WWF pour l'Afrique à Nairobi. Le projet CEDEAO a été co-exécuté par le Centre régional des Conventions de Bâle et de Stockholm à Dakar et Green Cross Suisse.
5. L'objectif global de l'évaluation finale est d'évaluer de manière systématique et objective la performance des projets d'août 2011 à décembre 2017 par rapport à la théorie du changement, en utilisant les critères d'évaluation standard du Bureau d'évaluation de l'ONU-Environnement. Il évalue également si les projets ont atteint ou sont susceptibles d'atteindre leur objectif de «construire et renforcer les capacités requises dans les PMA et les PEID dans les sous-régions pour mettre en œuvre leurs PNM de la Convention de Stockholm de manière durable, efficace et complète, de et contribuer à renforcer les capacités fondamentales d'un pays pour la gestion rationnelle des produits chimiques ". De plus, on évalue dans quelle mesure le projet contribuera à réduire les effets des POP sur la santé humaine et l'environnement. L'évaluation ne cherche pas à évaluer la performance d'un pays ou d'une institution nationale en tant qu'entité autonome. L'évaluation vise à aider les gouvernements, les donateurs, les contreparties, l'ONU-Environnement et d'autres parties prenantes à tirer des enseignements au sujet des performances des projets.

6. Au cours du dernier trimestre de 2017, l'équipe d'évaluation a visité 11 des 26 pays participant aux trois projets (Burundi et Ouganda dans la COMESA, Guinée, Libéria, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Sao Tomé-et-Principe pour la CEDEAO, le Lesotho et le Mozambique pour la SADC) et interviewé 166 parties prenantes nationales. En outre, des entretiens face à face et à distance ont été menés avec le personnel actuel et antérieur des agences d'exécution et de l'ONU-Environnement, qui étaient impliqués dans le projet. Pour étendre la portée de l'évaluation à tous les pays, 298 parties prenantes nationales et 30 parties prenantes régionales ont été invitées à remplir un questionnaire en ligne. Les données provenant de toutes ces sources ont été triangulées avec la documentation du projet et ont servi à établir les cotes d'évaluation.

### **Résultats de l'évaluation**

7. La note d'évaluation globale de chacun des trois projets est Modérément satisfaisante. Les notes attribuées aux critères d'évaluation de chaque projet sont détaillées dans les tableaux respectifs ci dessous.
8. La pertinence stratégique du projet a été jugée très satisfaisante; il est aligné sur le mandat, la Stratégie à mi-parcours et les priorités thématiques de l'ONU-Environnement; avec les priorités environnementales régionales, sous régionales et nationales; avec les besoins et les priorités des groupes cibles et des bénéficiaires; avec les priorités stratégiques du FEM, et complète les nombreuses interventions existantes. En outre, il s'aligne également avec le renforcement des capacités de l'ONU-Environnement et les politiques de coopération Sud-Sud.
9. Les projets ont été conçus pour répondre aux préoccupations concernant le manque de capacités pour mettre en œuvre les PNM dans la région et ont cherché à s'appuyer sur les efforts et les structures mis en place au cours du développement du PNM. Ils ont été conçus pour combler les lacunes identifiées dans une série d'évaluations des parties prenantes / besoins, qui ont été largement suivies par les pays de la région. Les documents du projet établissaient les buts et les objectifs d'une manière conforme à leurs priorités respectives et étaient élaborés selon les normes appropriées de l'époque. En général, la synthèse narrative est cohérente et fondée sur des faits; les produits sont nécessaires pour atteindre les résultats attendus. Cependant, l'évaluation finale a identifié des forces et des faiblesses; Dans l'ensemble, la qualité de la conception du projet a été jugée modérément satisfaisante pour les trois projets.
10. En ce qui concerne la nature du contexte externe, bien que des conditions externes très différentes et spécifiques à chaque pays se soient produites pendant la période de mise en œuvre de ces projets dans les sous-régions, ce critère n'est généralement pas considéré comme ayant eu un effet négatif significatif sur la livraison des résultats attendus. Dans l'ensemble, cela a été jugé favorable dans la sous-région de la SADC et modérément favorable dans les sous-régions de la COMESA et de la CEDEAO.

11. L'efficacité des trois composantes du projet a été évaluée en fonction de la livraison des produits restructurés, de l'atteinte des résultats directs et de la probabilité d'impact. L'équipe d'évaluation a pu documenter des résultats qualitatifs et quantitatifs significatifs pour tous les résultats directs. Il est toutefois important de noter que cet examen a pris en considération le fait qu'au moment de la rédaction de cette évaluation finale, un certain nombre de produits ne sont pas encore terminés. Il est toutefois important de noter que cet examen a tenu compte du fait qu'au moment de la rédaction de cette évaluation finale, des prolongations supplémentaires sans coûts étaient en cours de préparation, car un certain nombre de produits n'étaient pas encore terminés.
12. Une loi type a été élaborée et jugée utile par les pays qui l'ont utilisée comme un bon point de départ, ou comme une orientation pour développer leurs propres textes. Cependant, le fait que ceci soit basé sur le système de Common Law a créé un défi pour les pays opérant sous le Code Napoléonien, par exemple. En outre, la loi type ne prévoyait pas de mécanismes de collecte de fonds à l'appui d'activités durables d'application de la loi.
13. Les objectifs pour l'élaboration d'une législation nationale sur les produits chimiques, fixés au moment de l'approbation des projets, ont été atteints ou dépassés dans les trois sous-régions; cependant, un résultat spécifique aux sous-régions de la COMESA et de la SADC n'a pas été respecté, respectivement l'élaboration de réglementations sur les pesticides en Ouganda et l'élaboration de réglementations sectorielles spécifiques pour l'exploitation des incinérateurs, les sites contaminés et les biopesticides. Alors que le premier sera probablement achevé à l'avenir grâce à l'appui continu du gouvernement, le second ne sera pas assuré avant la clôture du projet.
14. Pour les trois projets, les formations régionales de formateurs pour les officiers de l'environnement sur l'application de la Convention de Stockholm ont été menées avec succès au début du projet. Des formations nationales ultérieures ont été organisées en 2016 et 2017, dépassant les objectifs généraux attendus en termes de nombre d'employés formés dans chaque projet. Les résultats de l'enquête et des entretiens indiquent que, dans les trois projets, la formation a augmenté la proportion de fonctionnaires familiarisés avec la Convention de Stockholm, mais que leurs connaissances et leurs capacités d'application de la législation chimique restent faibles. En particulier, l'évaluation a noté que si la législation avait été disponible avant que les exercices de renforcement des capacités aient été entrepris, la capacité résultante pour l'application de la législation nationale effective aurait été plus forte. En l'état, une grande partie du renforcement des capacités a été plus générique pour l'application de la Convention de Stockholm.
15. Un résultat supplémentaire spécifique à COMESA et à la CEDEAO a été approuvé par la réunion finale du Comité de pilotage régional et conduira à l'octroi de bourses à quatre étudiants pour entreprendre le Diplôme de gestion des pesticides de l'Université du Cap. Pour la CEDEAO, une formation sur les pesticides obsolètes a été menée avec le soutien de la FAO. Une formation sur les inventaires a également eu lieu, mais les résultats restent à démontrer. De plus, un produit a été ajouté pour

aider à utiliser les fonds non dépensés pour appuyer les inventaires des déchets de polychlorobiphényle (BPC) dans le cadre du projet de BPC parallèle de la CEDEAO.

16. En ce qui concerne la mise en place de systèmes de gestion des connaissances, des formations régionales ont été organisées, mais aucun pays n'a établi de site Web fonctionnel ayant des liens avec le Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques (CIEN). Comme ONU-Environnement a déterminé que la plate-forme CIEN ne pouvait plus être supportée, elle n'est plus disponible en ligne. Ceci dit, un soutien de haut niveau pour la mise en place d'un CIEN a été documenté lors de l'évaluation et a notamment été mentionné dans les déclarations finales du groupe africain lors de la COP de BRS à Genève en 2017. Cependant, il était évident que sans un personnel engagé et des ressources financières, il est peu probable qu'un réseau d'information sur les produits chimiques soit durable.
17. En ce qui concerne la troisième et dernière composante, les expériences et les bonnes pratiques ont été diffusées et partagées. Le projet SADC visait à l'origine à former du personnel environnemental national pour développer des stratégies de communication. Cela a été reformulé par le Comité directeur (juin 2017) pour former des ONG dans les pays participants de la COMESA et de la SADC à l'élaboration de stratégies de communication et de plaidoyer pour les POP. Au moment de la préparation de l'évaluation, ces activités n'avaient pas encore été initiées; une formation régionale devrait avoir lieu en mars 2018 et les informations sur ce sujet devront être reflétées dans les rapports finaux du projet.
18. Des campagnes générales de sensibilisation aux POP ont été entreprises pour les communautés vulnérables dans les trois projets et l'activité est considérée comme largement achevée. Les campagnes se sont concentrées sur les petits agriculteurs et agricultrices qui utilisent ou sont exposés aux pesticides, et qui visaient à les sensibiliser: 1) aux risques des POP et des pesticides; et 2) aux moyens d'atténuer ces risques grâce à une lutte antiparasitaire plus sûre et à des méthodes d'application correctes, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle. Les résultats à ce jour montrent qu'ils ont été achevés dans trois des pays de la sous-région du COMESA; achevé dans les 4 projets pilotes ciblés dans la CEDEAO; et ont été achevés à 85% dans la SADC. En outre, ces activités ont également été menées dans les écoles des quatre pays pilotes de la CEDEAO. Dans l'ensemble, l'efficacité de la livraison des résultats pour chacun des projets de la COMESA, de la CEDEAO et de la SADC est jugée Moyennement satisfaisante.
19. Les données sur le genre n'ont pas encore été compilées pour les activités du projet. Au moment de la formulation du projet, l'inclusion de la prise en compte du genre n'était pas une exigence du FEM. Le sexe n'est pas un facteur important dans les composantes 1 et 2. Les données indiquent que dans la composante 3, les agricultrices ont été ciblées dans les initiatives de changement de comportement.
20. En ce qui concerne la réalisation des effets directs, pour l'adoption des cadres législatifs et réglementaires nationaux, les éléments de preuve indiquent que des progrès significatifs ont été accomplis vers leur réalisation. En outre, la livraison modérément satisfaisante des produits au moment de l'évaluation finale, combinée

aux données des entretiens et des enquêtes, confirme qu'il est très probable que les cadres législatifs et réglementaires nationaux seront adoptés dans la plupart des pays du projet au cours des deux prochaines années, et le restant dans deux à cinq ans.

21. Pour ce qui est du renforcement et de l'intégration des capacités, les données probantes montrent que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de cet effet direct dans tous les projets. Des progrès vers l'intégration de la capacité de formation à la lutte contre la fraude ont été mis en évidence au cours des missions sur le terrain, notamment avec les institutions nationales de formation judiciaire et douanière là où elles existent. Bien que le nombre d'agents d'inspection environnementale nationaux et provinciaux ayant une connaissance générale de la Convention de Stockholm et de la gestion rationnelle des produits chimiques ait augmenté à la suite des trois projets, il demeure un manque important de capacités pour son application.
22. Enfin, en ce qui concerne la modification du comportement du public et des communautés vulnérables, l'évaluation note que les trois projets ont accru la sensibilisation aux risques associés aux POP et aux pesticides, en conjonction avec des interventions similaires. Par exemple, les représentants des communautés agricoles à petite échelle ont manifesté leur désir d'atténuer les risques liés à l'exposition aux pesticides. Cependant, la brièveté des formations, le manque de confiance dans les alternatives démontrées (telles que l'agriculture biologique et la gestion intégrée des nuisibles) et le manque d'équipements de protection individuelle disponibles et abordables ont, pour le moment, entravé les changements de comportement prévus.
23. Dans l'ensemble, l'efficacité de l'atteinte des résultats directs pour chacun des projets de la COMESA, de la CEDEAO et de la SADC est jugée moyennement satisfaisante.
24. Résumant les conclusions quant à la probabilité d'impact, l'évaluation indique que tous les effets directs n'ont pas été pleinement atteints, même si des progrès partiels ont produit certains résultats, et des indications indiquent que certains seront atteints ou sont susceptibles d'être atteints. En ce qui concerne les progrès vers les changements intermédiaires, les mesures visant à assurer l'application durable, efficace et complète des dispositions de la Convention de Stockholm ont été commencées et ont livré des résultats. Les données montrent également que tous les pays participants sont disposés à poursuivre dans cette direction, toutefois, cela dépend des réalités et des capacités nationales, y compris la disponibilité des financements.
25. À ce stade, le projet n'a pas réussi à «apporter des changements documentés» à la réduction des risques que présentent les POP pour la santé humaine. Cependant, les données des entretiens montrent que grâce aux interventions de sensibilisation et de formation du projet, des progrès ont été accomplis dans ce sens et il est probable que des progrès seront réalisés dans ce sens. Dans l'ensemble, cela donne une cote

d'impact Modérément probable et, dans l'ensemble, les projets sont évalués comme ayant une efficacité moyennement satisfaisante.

26. Par rapport à la gestion financière, l'équipe d'évaluation n'a été informée d'aucune lacune en ce qui concerne l'exhaustivité de l'information. Cependant, bien que les examens annuels de la mise en œuvre du projet contiennent des informations sur les cofinancements en nature et en espèces, les preuves indiquent que ces informations sont obsolètes et incomplètes et se sont avérées difficiles à obtenir. Il s'agit d'une lacune dont les agences d'exécution sont conscientes et il est entendu qu'elles devront fournir des informations complètes et à jour sur le cofinancement à la clôture du projet. Ce critère est jugé modérément insatisfaisant. La communication entre le personnel des finances et celui de la gestion de projet a été jugée satisfaisante, sur la base des informations disponibles et des données d'entretiens, et globalement, la notation de la gestion financière pour les trois projets est jugée Satisfaisante.
27. En ce qui concerne l'efficacité, l'équipe d'évaluation n'a été informée d'aucune inquiétude concernant la rentabilité ou le coût et considère que, bien que le projet n'ait pas produit tous les résultats escomptés, ceux-ci ont été fournis à un coût raisonnable. Même si le projet est actuellement confronté à des retards importants dans sa mise en œuvre et n'a pas produit de résultats dans les délais initiaux prévus (avant août 2016), l'équipe d'évaluation considère qu'il existe des facteurs atténuants qui expliquent ceci; il s'agit notamment d'une série d'événements imprévisibles, qui ont effectivement déraillé la mise en œuvre du projet et ont contribué à un retard d'un an et demi, ainsi qu'à une efficacité opérationnelle relativement faible. Compte tenu de ces retards, les Projets ont bénéficié de deux extensions sans coût et, au moment de la rédaction de ce rapport, ont du mal à achever les dépenses de ressources dans le délai prolongé du projet. En ce qui concerne les retards, les données d'interview étaient sans équivoque en ce qui concerne l'insatisfaction des capacités d'exécution de Green Cross Suisse et du Fonds mondial pour la nature – Bureau Régional pour l'Afrique (ancien bureau régional Afrique orientale et australe) principalement en raison de la lenteur des délais de réponse, des processus administratifs et de rapports complexes, et le manque d'expertise thématique, pour n'en nommer que quelques-uns.
28. Les trois projets étant assortis de deux prolongations sans frais, les retards dans la mise en œuvre ont eu des répercussions négatives sur les intervenants gouvernementaux, et les activités du projet ayant parfois été séquencées de manière inefficace, le projet est jugé Insatisfaisant.
29. Le Suivi et Evaluation pour ces trois projets a été conçu selon les procédures standard du GEF et de l'ONU-Environnement pour le suivi et l'évaluation en place au moment de la conception du projet (2009-2010). Le cadre logique comprenait des «indicateurs de résultats objectivement vérifiables, des sources et des moyens de vérification des résultats et des résultats du projet, et le calendrier des activités de suivi», qui étaient précisés dans les plans de suivi et d'évaluation des projets.

30. À la suite de la nomination du gestionnaire de tâches actuel en 2015 et afin de faire face aux retards importants qu'ont connus les projets, des mesures supplémentaires ont été mises en place pour améliorer la supervision et le soutien fournis par les Agences d'exécution. Ces améliorations comprenaient des téléconférences mensuelles et des plans de travail et budgets trimestriels. Ces systèmes de S & E améliorés ont contribué à remettre les projets sur les rails. Ces projets ont été un moteur majeur dans le développement de systèmes de supervision plus systématiques.
31. Des systèmes de suivi ont été mis en place au niveau des deux Agences d'exécution, conformément à leurs propres normes, et les données suggèrent que celles-ci ont permis aux personnes chargées de suivre les progrès par rapport aux indicateurs et vers l'atteinte des objectifs.
32. Le suivi de l'avancement du projet est considéré comme satisfaisant, car la plupart des indicateurs sont au niveau des produits et faciles à suivre, mais le suivi des performances (en termes de réalisation des effets directs du projet et de l'objectif global) n'était pas disponible, et ce du aux indicateurs inadéquats.
33. Dans le cadre des mécanismes de suivi, des Comités de pilotage du projet ont été créés. Pour les projets de la COMESA et de la SADC, le Comité directeur conjoint s'est réuni 9 fois, tandis que celui de la CEDEAO s'est réuni 7 fois. Les Comités directeurs ont efficacement examiné le rendement du projet et pris des décisions pour les futurs plans de travail et ont utilisé en particulier les réunions du Comité directeur pour régler les problèmes et mettre en œuvre des solutions adéquates.
34. Dans l'ensemble, le suivi et les rapports sont jugés Moyennement satisfaisants.
35. La durabilité a été notée au niveau national pour chacun des pays et chacun des projets et moyennée pour produire une note de durabilité unique pour le projet. Bien qu'il y ait quelques différences entre les notations des pays au sein d'un même projet, la note moyenne pour chacun des trois projets était similaire. La durabilité sociopolitique est considérée comme Modérément probable. La viabilité financière, qui dépend de l'engagement des pays à fournir les ressources nécessaires à long terme et à la fois financières et humaines, est considérée comme Modérément improbable; et la durabilité institutionnelle, considérée comme Modérément probable. La durabilité globale des projets a été jugée Modérément improbable.

### **Conclusions principales et recommandations<sup>1</sup>**

<b>Conclusion 1</b>	<b>Cibler les interventions pour maximiser les résultats</b>
	<b>Recommandation 1:</b>

<sup>1</sup> Although at this time, there are no direct follow-on projects, the conclusions and recommendations are relevant to the design and implementation of future UN Environment projects

<p>L'approche régionale «one size fits all» n'est pas appréciée par les pays participants; l'approche individuelle était jugée préférable</p> <p>Les attentes élevées dans les pays n'ont pas été satisfaites</p> <p>ONU Environnement a été décrit comme étant «absent pour la plupart» et considéré comme un partenaire éloigné apparaissant pendant les réunions du Comité directeur.</p>	<p>L'ONU devrait soigneusement évaluer les avantages des interventions régionales et examiner les avantages théoriques (rentabilité, facilité d'approbation et de mise en œuvre du FEM, opportunité) l'emportent sur les risques (complexités et retards inhérents, dilution, etc.)</p>
<b>Conclusions Contribuantes</b>	<b>Recommandations de soutien</b>
<p>Les pays à différents niveaux de développement, et avec des capacités différentes, progressent à des vitesses différentes</p> <p>Différentes langues dans un projet régional entraînent des défis supplémentaires pour les agences d'exécution et ajoutent une complexité à l'exécution / coordination des activités, réunions et formations.</p>	<p>Pour améliorer les résultats, l'efficacité et la durabilité des interventions, la préférence doit être donnée aux interventions spécifiques au pays, ou à des interventions régionales mais à une échelle limitée; Dans ces cas, des efforts devraient être faits pour réduire au minimum le nombre de pays ciblés, en regroupant ceux qui sont similaires sur le plan du développement et linguistiquement identiques.</p> <p>Cependant, les avantages de la fertilisation croisée (coopération Sud-Sud) dans les cas où les interventions régionales ciblées à petite échelle sont favorisées devraient être facilités et soutenus</p>
<p>Les pays sont différents en termes de superficie, de population, de langue et nécessitent des allocations budgétaires différentes</p>	<p>Les budgets doivent prendre en compte l'extension territoriale du pays cible ainsi que le coût de la vie, pour garantir que les résultats à l'échelle nationale puissent être atteints et maintenus</p>
<p>Les pays pilotes ont été perçus comme ayant bénéficié d'un avantage comparatif, en particulier parce que tous n'ont pas bénéficié de l'expérience</p>	<p>Les activités pilotées dans un pays devraient être effectivement mises en œuvre dans d'autres. Les exigences budgétaires et de temps doivent être prises en compte dans la conception du projet</p>
<b>Conclusion 2</b>	<b>Renforcement des capacités de mise en œuvre</b>
<p>Les faibles capacités (dans certains pays) et les processus administratifs complexes ont entraîné des retards et de la frustration</p>	<p><b>Recommandation 2:</b></p> <p>Des actions fortes à l'appui de la mise en place et / ou du renforcement des capacités de mise en œuvre au niveau national devraient être incluses dans les futurs projets</p> <p>La rationalisation et l'intégration des capacités nationales devraient être</p>



Conclusions Contribuantes	Recommandations de soutien
<p>Les points focaux dans certains PMA manquent d'infrastructures de base et / ou de personnel pour une coordination et une exécution efficaces du projet.</p> <p>Les points focaux ont souvent des responsabilités continues à plein temps pour l'administration et le fonctionnement de leurs rôles habituels. Cela peut nuire à leur capacité de coordonner les activités du projet</p>	<p>fortement encouragées et soutenues</p> <p>Les futures interventions devraient envisager des options pour émuler la méthodologie suivie par ONU-Environnement pour les activités du Protocole de Montréal (renforcement des capacités et soutien financier fourni aux Bureaux nationaux ozone) et chercher à reproduire les résultats positifs démontrés.</p> <p>ONU-Environnement devrait encourager les pays à désigner des Points focaux de projet sur la base de leur capacité à influencer la réalisation des effets directs du projet et à exploiter les synergies avec d'autres projets.</p> <p>Les projets devraient inclure une initiation pour les Points focaux nationaux et le personnel en charge de la mise en œuvre et de l'administration du projet pour inclure les rapports narratifs et financiers standards, le suivi des progrès, la rédaction de propositions d'accords avec les organes d'exécution.</p> <p>Des accords devraient être établis avec les institutions d'exécution nationales qui ancrent fermement le projet dans l'institution et veillent à ce que le point focal dispose de ressources suffisantes en termes de temps et de personnel pour entreprendre les activités du projet</p>
<p>Les pays souhaiteraient avoir accès à des informations sur les laboratoires capables d'analyser les POP et les pesticides</p> <p>Les pays souhaitent toujours avoir accès à une base de données sur l'information chimique mais n'ont pas la capacité de la peupler</p>	<p>L'ONU devrait soutenir et faciliter l'accès aux ressources en ligne, y compris une base de données complète sur les produits chimiques et un registre des laboratoires certifiés pour promouvoir le partage d'information, et appuyer les processus de prise de décision informés</p>
<p>Il y a un besoin de formation continue, ainsi que de formations plus approfondies</p> <p>De longs écarts entre la formation des formateurs et les formations nationales ont entravé l'exécution</p> <p>La formation à la «capacité d'exécution» a été moins efficace parce qu'elle a été entreprise avant l'adoption des lois</p>	<p>Les activités de formation, y compris la formation des formateurs, devraient viser à renforcer les systèmes et les capacités nationales. Lorsqu'ils existent, les centres de formation, de référence ou d'excellence, ainsi que les établissements de formation technique (écoles, universités, etc.) devraient être sélectionnés en priorité pour recevoir les formations et être soutenus pour les reproduire</p> <p>Les programmes des institutions existantes</p>

	<p>devraient être mis à jour pour refléter les connaissances acquises, en appui à leur intégration</p> <p>Pour soutenir une acquisition efficace et durable des connaissances, les formations devraient être soigneusement conçues pour répondre aux besoins des publics ciblés: de la sensibilisation générale à l'application en profondeur et à la formation plus technique</p> <p>Les activités de développement des capacités devraient être séquencées de façon soignée, et mises en place une fois que les outils nouvellement développés ont été approuvés (par exemple la législation).</p>
<b>Conclusion 3</b>	<b>Livrant les Outils Adéquats</b>
	<b>Recommandation 3:</b>
<p>Les lois modèles sont des outils efficaces pour renforcer la capacité juridique et réglementaire</p>	<p>Lorsque des lois modèles sont élaborées, l'ONU-Environnement devrait veiller à ce que les cadres juridiques et les systèmes appropriés et adaptés aux pays soient couverts.</p> <p>De plus, des mécanismes durables potentiels (par exemple, le financement de l'application) devraient être définis, pour sélection par les pays; ceux-ci devraient inclure des méthodologies pour établir des pénalités (à des niveaux qui découragent les infractions), prélèvements, permis et licences.</p> <p>Tout document «Modèle» devrait être soumis à un rigoureux processus d'évaluation par les pairs avant d'être publié.</p>
<b>Conclusion 4</b>	<b>Suivi en Soutien aux Résultats</b>
	<b>Recommandation 4:</b>
<p>Les produits fournis jusqu'à présent sont jugés satisfaisants, mais la durabilité à long terme est jugée modérément improbable</p>	<p>ONU-Environnement devrait s'efforcer d'assurer une supervision adéquate des Agences d'exécution et des partenaires d'exécution nationaux tout au long de la mise en œuvre du projet, pour appuyer l'obtention des résultats</p>
<b>Conclusions Contribuantes</b>	<b>Recommandations de soutien</b>
<p>La capacité des agences d'exécution est un facteur de succès clé</p>	<p>Un processus formel de diligence raisonnable pour la sélection des partenaires d'exécution doit être institué et rigoureusement suivi pour garantir la bonne exécution des projets (y compris leur</p>

	acceptabilité au niveau des partenaires pays)
<p>L'absence d'un superviseur / gestionnaire des tâches à ONU-Environnement (et gestionnaire de projet au WWF-ROA) a eu un impact négatif sur la mise en œuvre du projet</p> <p>La rotation des employés a entravé la mise en œuvre du projet et, dans certains cas, l'absence de processus formels de transfert a aggravé les retards</p>	<p>Des procédures formelles de transfert doivent être instituées et appliquées bien avant les changements de personnel prévus; Le gestionnaire de tâches devrait être en place et avoir accès à des ressources suffisantes pour lui permettre d'exercer efficacement ses fonctions de supervision tant au siège que sur le terrain</p>
<p>Le cofinancement attendu de la part de nombreux partenaires institutionnels n'était pas disponible; et semble avoir été fortement surestimé, avant et pendant la mise en œuvre du projet. En outre, il ne semble pas y avoir eu d'efforts concertés pour obtenir ce cofinancement (les agences d'exécution et ONU-Environnement n'ont pas ou n'exercent pas l'influence requise).</p> <p>Les attentes de cofinancement provenant des partenaires nationaux étaient irréalistes; dans les meilleurs scénarios, les PMA devraient au mieux fournir des cofinancements en nature d'un niveau minimal.</p>	<p>ONU-Environnement devrait jouer un rôle encore plus proactif en matière de suivi du cofinancement annoncé par les co-financiers institutionnels; Cela devrait inclure le soutien des Agences d'exécution en cas de besoin</p> <p>Le cofinancement devrait être rigoureusement suivi, et les décaissements des tranches de financement devraient être liées à leur disponibilité</p> <p>ONU-Environnement devrait engager le FEM pour essayer d'établir des ratios de cofinancement plus réalistes pour les projets impliquant les PMA.</p> <p>ONU-Environnement devrait aussi directement assumer la responsabilité d'obtenir le cofinancement promis et produire des rapports précis</p>

**Les principales leçons apprises sont:**

36. Il est probablement déraisonnable de s'attendre à ce que les pays moins avancés fournissent un cofinancement en espèces; lors du développement de projets, les capacités des pays et des institutions à fournir un cofinancement, en particulier le cofinancement en espèces, doivent être soigneusement évaluées.
37. Il est crucial que les Agences d'exécution soient en mesure d'établir des accords et des relations de travail efficaces avec les institutions nationales et leurs points focaux. Certains pays refusent de traiter avec des ONG. Les ONG peuvent également manquer de standing pour d'établir des relations appropriées avec les points focaux de haut niveau des gouvernements et de demander des informations de suivi au sujet des engagements de cofinancement. Ces questions devraient être prises en compte par ONU-Environnement dans leurs processus de diligence raisonnable pour la sélection d'une Agence d'exécution.

38. Les pays sont à un faible niveau de développement et ne peuvent pas fournir un appui rapproché tant pour l'exécution que pour l'administration du projet. Les agences d'exécution doivent allouer suffisamment de ressources pour fournir ce soutien et le budget du projet doit refléter ce besoin. Cela doit être pris en compte lors de la phase de conception des projets impliquant les PMA.
39. Sans une supervision adéquate de la part des agences d'exécution et des pays par ONU-Environnement, les projets risquent fort de ne pas parvenir à des résultats rapides et efficaces. L'ONU-Environnement devrait s'assurer que sa gestion des frais du FEM lui permet de fournir un soutien approprié tout au long de la vie du projet.